



Bulletin de

I'.A.N.A.I.

publié par

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE
ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE**

15, Rue de Richelieu
75001 PARIS

Tél. : 261 41-29
C.C.P. 21897-05 PARIS

PRONONCEE AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MARS 1983

Dépôt légal : N° 46423
Commission paritaire des
papiers de presse : N° 1632-D.73
N° IS.S.N. : 0245-7504

BULLETIN TRIMESTRIEL N° II/83

Imprimé par les soins de l'A.N.A.I.
15 rue de Richelieu
75001 - PARIS

NOM du DIRECTEUR : Madame H. BASTID

Adresse de la revue :
15 rue de Richelieu
75001 - PARIS

TÉL. : 261 41.29

Sommaire

- ALLOCUTION de la PRESIDENTE	pages 1 et 2
I - L'affaire des cimetières de SAIGON	pages 2 et 3
II - Assemblée Générale Extraordinaire	page 4
III - Assemblée Générale Ordinaire	page 4
Rapport moral	pages 4 et 5
Rapport financier	pages 6 et 7
Rapport des commissaires aux comptes	page 7
Questions financières et votes	page 7
Composition du Conseil	page 7 et 8
Voeux et résolutions	page 8
IV - Cérémonies commémoratives du 38ème anniversaire du 9 mars 1945	pages 9 et 10
V - Vie des Sections : Congrès des Présidents	pages 11 et 12
VI - Informations diverses	page 12
VII - Rubrique du Trésorier	page 12
VIII - Appel pour Mémorial	recto de la couverture

Mes chers Amis de l'A.N.A.I.,

Pour célébrer ce 38ème anniversaire du coup de force du 9 mars 1945, nous voici cette année réunis à l'Institution Nationale des Invalides, et je m'empresse, avec vous, de remercier le Médecin Général CAPDEBIELLE d'avoir bien voulu mettre à notre disposition cette salle et également ceux de ces messieurs qui se sont mis aimablement à notre disposition pour organiser nos Assemblées.

Maintenant je vous dis ma satisfaction de vous retrouver tous, les fidèles de notre Association, et je vous exprime ma gratitude - tout spécialement aux Présidents de Section que nous avons réunis ce matin, et aux Présidents d'Amicales : Monsieur BACHELIER, Président de l'Amicale des Anciens d'Indochine du MANS et de la SARTHE - Le Colonel SCHMITT, Président de l'Amicale d'EURE et LOIR des Anciens Combattants d'Indochine et d'Extrême-Orient - Monsieur VERNETX, Président de l'Amicale des Anciens Combattants d'Indochine et T.O.E. de SAVOIE.

Qu'il me soit permis également de mettre l'accent sur le travail et les charges de toutes sortes qui alourdissent de mois en mois notre programme laborieux au sein du bureau. Travail qui s'accroît en fonction de l'ampleur que prend l'Association. Nous réclamons des bureaux plus spacieux, aussi des bonnes volontés pour aider le secrétariat. Je le remercie sincèrement ce secrétariat, mal installé dans des locaux restreints, en particulier notre chère et dévouée Mademoiselle DUBOURG dont vous connaissez tous l'efficacité et toutes les qualités qui nous sont précieuses.

Ma reconnaissance se porte avec une grande amitié sur chacun d'entre vous qui m'entourez et prenez part aux charges qui nous incombent. Vous le faites pour le plus grand bien de l'A.N.A.I.

La modestie du Colonel FELIX lui interdit de m'écouter quand je parle de lui, néanmoins nous savons tous combien sa tâche est lourde, le mettant continuellement sur la brèche et combien il est victime de son efficacité qui nous le rend indispensable. Aussi je lui exprime avec vous tous notre gratitude profonde.

Notre Ministre de tutelle a mis sur pieds une Commission d'Information Historique pour la Paix. Notre Association a délégué le Colonel TEULIERES - notre historien - qui remplissait parfaitement les conditions pour représenter l'A.N.A.I. à cette commission - dont le Secrétaire Général est Monsieur Serge BARCELLINI. Une séance a eu lieu le 19 janvier 1983 réunissant le Conseil National des Associations d'Anciens Combattants. Ce conseil est un organisme consultatif et une courroie de transmission entre les commissions et le monde combattant. Les interventions portèrent en quasi totalité sur la guerre 39-45, les combats en Afrique, en Europe et sur la Résistance.

Une allusion ayant été faite au caractère "colonialiste" des opérations menées par le Corps Expéditionnaire d'Indochine, à partir de septembre 1945, le Colonel TEULIERES tint à adresser au Secrétaire Général de la Commission une mise au point écrite à ce sujet. Cette lettre sera publiée dans le prochain Bulletin de l'A.N.A.I., ainsi qu'une lettre de moi-même pour l'appuyer et la réponse du Secrétaire Général. Il m'eut été agréable de vous lire l'excellente rédaction du Colonel TEULIERES défendant notre point de vue à tous, mais le temps nous harcèle.

J'aborde maintenant avec vous le sujet crucial des réfugiés du Sud-Est asiatique. Je ne ferai que vous mettre au courant de la situation actuelle des arrivées.

Le Gouvernement français avait décidé en juin 1981, de rétablir le quota initial de 1.000 par mois (ce qui se produisait depuis 1975) et d'accueillir en un an 6.000 cambodgiens prioritaires des camps de Thaïlande. Ce quota n'a, hélas ! pas été respecté. Les retards ont provoqué l'engorgement du centre de transit de PHANAT-NIKHOM en Thaïlande où sont transférés ceux acceptés par un pays tiers. Ainsi, 5.500 personnes ayant déjà sur leur dossier le tampon "Bon pour la France", ont été bloquées faute de quota imparté à la Thaïlande. Ce quota général, pour l'ensemble, avait en effet été réduit en juin 1982 au faible chiffre de 450 par mois.

Cette réduction avait entraîné une vive réaction du gouvernement Thaïlandais qui alerta les ambassades des pays occidentaux, affirmant que les réfugiés qui n'auraient pas quitté le camp de PHANAT-NIKHOM à la fin de l'année 1982 seraient refoulés au Cambodge. Cette menace, ainsi que d'incessantes démarches de personnalités diverses, ont amené, fin décembre 1982, le Gouvernement à porter le quota d'accueil à 700 par mois, dont 300 pour la Thaïlande.

Vous pouvez peser les nombreuses difficultés auxquelles se heurte le Comité National d'Entraide. Le Préfet BARBIER qui tient à bout de bras ce Comité depuis 1975, lutte sans répit pour faire admettre les besoins émanant de ce grave problème des réfugiés du Sud-Est Asiatique.

Vous avez tous entendu parler, depuis des mois, d'initiatives diverses pour l'érection d'un monument commémorant nos morts en Indochine. Il y a eu des transactions, des décisions prises et reprises, des appels de fonds, des atermoiements sans fin. Tout cela est du passé.

Une date a été retenue : un jour proche de l'anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu à N.D. de LORETTE, il y a trois ans. L'inauguration du Mémorial National aux Morts d'Indochine aura donc lieu le 4 juin 1983, à FREJUS, sur le terrain de l'ancien camp GALLIENI, en bordure de la R.N. 7, non loin de la Pagode Bouddhique. Tous les renseignements pour se rendre et assister à cette cérémonie vous sont indiqués dans un appel inséré in fine. Nous espérons que beaucoup d'entre vous pourront se rendre à cette cérémonie à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie et qui sont morts là-bas pour la France, pour sauver l'Indochine.

Nos activités sociales étaient, à la création de notre Association, sa véritable clé de

LA PRESIDENTE

Madame Helène BASTID

voute. Ces activités conduites par un nombre important de collaboratrices se déroulaient, au lendemain de la guerre d'Indochine, dans tous les hôpitaux militaires. Aujourd'hui, en temps de paix, nos activités sont plus réduites. Madame COLIN est heureusement, maintenant, secondée par une jeune et efficace visiteuse au Val de Grâce, Mademoiselle Emilienne COURSIER qui s'initie avec compréhension à ce mode de dévouement. Nous l'en remercions chaleureusement. Madame KNAEPEN visite toujours les malades des Invalides. Et moi-même les centres médicaux de province. A ce propos, je veux vous faire partager mon étonnement, toujours renouvelé, de rencontrer un si grand nombre d'Anciens d'Indochine de tous grades, de toutes conditions, au cours de mes visites, en particulier à PUYLOUBIER, centre de la Légion étrangère. Tout dernièrement, de nouveaux malades arrivés d'AUBAGNE, installés dans leurs chambres, étaient tous des Anciens d'Indochine et me racontaient, bien sûr, leurs campagnes à ma grande satisfaction, vous le devinez.

A la léproserie du Gard que je visite, vous le savez quatre fois par an, je retrouve aussi des Anciens d'Indochine qui gardent de l'Indochine, comme tous ceux qui y ont vécu, un souvenir inaltérable d'une période de vie heureuse - et cela fait mon admiration et mon étonnement.

En octobre dernier - lors du déjeuner "baguettes" - nous vous avions entretenu des difficultés et des espoirs concernant la réfection du Temple du Souvenir au Jardin tropical du Bois de VINCENNES. Et voici qu'aujourd'hui, nous pouvons vous faire partager la grande satisfaction de l'A.N.A.I. : LA PAGODE EST SAUVEE !

Répondant favorablement aux démarches entreprises par notre Association, la Ville de PARIS a adopté un plan de 3 ans pour la remise en état de cet édifice, dans ce cadre digne de lui. Un crédit de 500.000 francs a été voté pour l'exercice 1983, visant à la "mise hors d'eau" de la Pagode. Une deuxième tranche, en 1984, aboutira à sa réfection complète. Enfin l'exercice 1985 servira au réaménagement du Jardin tropical qui constitue l'écrin de cet authentique monument d'art vietnamien.

La Municipalité de PARIS a confié la direction des travaux à Monsieur MAI TUNG architecte d'origine vietnamienne, ce choix prouvant l'intérêt qu'elle porte à cette restauration et son souci que rien ne soit laissé au hasard pour la réussite des travaux.

L'A.N.A.I. se doit donc d'exprimer sa gratitude à la Mairie de PARIS. Elle suivra, bien sûr avec vigilance, le déroulement des différentes phases et agira pour que la Pagode devienne un lieu fréquenté par les anciens ressortissants des pays d'Indochine et par tous les français qui veulent se souvenir des sacrifices consentis par les combattants vietnamiens, laotiens et cambodgiens pour la défense de la France.

La plupart de ces fastidieuses démarches qui ont abouti à cet heureux succès ont été menées par le Colonel DEMAISON qui est venu seconder le Président ANGLADETTE. Il me plaît de leur dire aujourd'hui la profonde reconnaissance et l'admiration que nous leur portons. Leur tâche n'est pas terminée cependant, mais je sais qu'ils persévéreront jusqu'à la réussite totale.

En enregistrant cette réelle joie nos pensées se portent vers le Président ANGLADETTE, que je viens de citer, qui n'a pu malheureusement se rendre libre aujourd'hui. Nous savons l'oeuvre accomplie par l'association du "Souvenir Indochinois", avant qu'elle n'ait décidé de fusionner avec l'A.N.A.I.

Notre Secrétaire général vous dira notre satisfaction du nombre croissant d'adhérents enregistrés cette année. Il y a deux ans, je demandais à chacun d'entre vous de faire tous les efforts pour grossir les rangs de notre grande famille des Anciens d'Indochine. Vous avez fait cet effort et je m'en réjouis avec vous de tout mon coeur, car c'est grâce à vous tous, grâce à vos initiatives, à votre constance que nous voyons l'A.N.A.I. s'étendre, s'agrandir et rayonner.

Donc le bilan est bon. Il est positif et avec vous tous, mes chers Amis, je dis une fois de plus : QUE VIVE L'A.N.A.I. !

H. BASTID

L'AFFAIRE des CIMETIERES de SAIGON - Après son allocution qui a été longuement et chaleureusement applaudie, notre Présidente a demandé au Général LOIZILLON de présenter cette affaire à l'Assemblée. Voici l'exposé du Général :

Vous avez peut-être été alertés par quelques articles de la presse parisienne ou régionale sur les intentions des autorités municipales d'HO CHI MINH Ville de transférer - pour des raisons d'urbanisme - les cimetières de MAC DINH CHI (rue de Massiges) et de LANG CHA CA dans la province de SONG BE.

Vous avez sans doute vu dans le "Figaro Magazine" du 12 février une excellente photographie du cimetière de la rue de Massiges (MAC DINH CHI) qui s'étend sur presque 100 hectares.

Une préparation psychologique est commencée sous la forme d'un saccage systématique opéré sur ordre par des éléments contrôlés.

Renseignements pris, le Secrétariat d'Etat aux Rapatriés (?) aurait été chargé d'avertir les intéressés par la voie des Associations, ce qui n'a pas été fait, du moins pour ce qui concerne l'A.N.A.I. En fait, nous avons pu obtenir une circulaire - non signée - émanant de la Direction des Français à l'Etranger, 21 rue La Pérouse - (Ministère des Relations Extérieures) conseillant de rédiger une procuration au Directeur des Pompes funèbres, Monsieur NGO VAN TANH lui donnant pouvoir au cas où les familles désireraient faire procéder à l'exhumation, à l'incinération et à l'envoi en France des cendres. Il en coûterait globalement 3.500 francs, le Consulat général de France à SAIGON pouvant servir d'intermédiaire pour remettre les pouvoirs aux pompes funèbres vietnamiennes.

Notre première réaction fût évidemment d'envoyer une lettre de protestation au Ministère des Relations Extérieures au nom de tous les membres de l'A.N.A.I. et des Anciens d'Indochine dont des parents reposeraient dans ces deux cimetières. Mais comme aucune note officielle n'avait paru nous en informer, il nous a semblé difficile de faire une intervention argumentée.

Aussi notre action s'est-elle manifestée dans deux directions :
1°) Essayer d'avoir un document officiel ; et nous avons eu le texte de la circulaire rappelée ci-dessus, signée par le chef de la Division de l'Administration Consulaire qui répondait à une lettre d'un de nos adhérents datée... du 10.7.1978 et qui traitait d'un cas personnel dans une tout autre perspective. Nous avons pu, en outre, avoir la mise au point verbale suivante :

Le Ministère des Relations Extérieures, par notre Ambassadeur et notre Consul Général à SAIGON, aurait

protesté dès que la nouvelle leur était parvenue.

Il a demandé au Secrétaire d'Etat aux Rapatriés de faire connaître (?) cette nouvelle aux intéressés : A.F.P., journaux et Associations (lesquelles ?).

En fait, des deux cimetières :

- le cimetière de LANG CHA CA contenait uniquement les restes de religieux dont des évêques prestigieux, ainsi que ceux de Francis GARNIER et de DOUPARD de LAGREE. Ces restes ont été ramenés à l'occasion du passage, il y a quelques semaines, de la "JEANNE d'ARC" à SAIGON.

- il ne reste que le cimetière de la rue de Massiges (MAC DINH CHI) au sein duquel il y aurait un "carré des Anciens Combattants", mais, d'après la Direction des Végétations, ces Anciens Combattants ne seraient pas traités comme les autres, puisque n'étant pas "morts pour la France".

Les mesures d'exécution prévues par la circulaire sont en suspens.

Les Relations Extérieures ont prescrit à notre Consul Général d'intervenir sur les points suivants :

- report des délais (alors que la limite initiale était le mois d'avril) ;
- modalités du rapatriement ;
- service vietnamien à contacter (ce ne serait plus l'entreprise des Pompes funèbres) ;
- coût définitif : on parle de 50 % en plus ;
- destination des corps non rapatriés (SONG BE ou non). Pour l'instant, on ne parle pas d'autres cimetières français "civils".

Notre interlocuteur nous a annoncé une circulaire dans ce sens.

2°) Il fallait informer le plus immédiatement et le plus largement possible les Anciens d'Indochine. Ce fut l'objet de notre article paru dans le n° 1483 (mars 1983) de la VOIX du COMBATTANT.

Cette nouvelle a été accueillie par des protestations extrêmement vives - sinon violentes - (certains parlaient de manifestations dans la rue) - contre ces mesures iniques, prises unilatéralement et camouflées à l'opinion.

La décision a été prise d'adresser un voeu au Président de la République (voir page 8)

x

x x

Mais, après notre réunion, nous apprenions, à la fois, le maintien de Monsieur CHEYSSON dans le nouveau Gouvernement et son départ pour BANGKOK. Aussi le bureau a-t-il décidé de lui adresser une lettre personnelle et urgente dont nous reproduisons les passages essentiels :

" Réunis en Assemblée générale, nous tenons à ce que vous puissiez étudier (à l'occasion de votre voyage au Vietnam) "l'affaire des cimetières de SAIGON" que nous ressentons tous comme une "profanation" devant laquelle tous nos ressortissants sont prêts à agir de la façon la plus opportune pour bien montrer que les décisions unilatérales des autorités municipales d'HO CHI MINH VILLE ne peuvent être acceptées sans que les familles en soient prévenues par voie officielle française.

" Vous savez comme nous, Monsieur le Ministre, vous qui avez vécu à SAIGON au coeur du problème, que les Français ayant passé toute leur vie en Cochinchine et ayant laissé leurs parents dans des concessions à perpétuité, au cimetière MAC DINH CHI, n'admettons pas facilement le principe de l'exhumation, sans aucun contrôle d'eux-mêmes ou éventuellement des autorités françaises représentant leurs intérêts, et ce uniquement pour faciliter un projet d'urbanisme.

" Il suffit de se rappeler ce qui s'est produit au Nord-Vietnam dans un passé récent pour avoir des doutes certains sur l'origine des cendres que les familles recevraient.

" Nous sommes, Monsieur le Ministre, très inquiets des réactions de tous les Anciens d'Indochine et tenons à vous en prévenir au moment où vous allez vous rendre sur place. Nous avons déjà pu mesurer l'effet explosif des mesures que vous avez prises concernant le retour des corps de certaines personnalités par la Marine Nationale Française.

" Ne pourrait-on être mieux informés de vos décisions en vue, au moins, d'expliquer à nos membres et à tous les Anciens d'Indochine pourquoi la France est obligée d'accepter de telles profanations ?...

" Nous espérons de tout coeur qu'à l'occasion de votre voyage vous pourrez faire annuler une telle mesure et, au retour, mieux informer le pays et ainsi éviter le pire..."

x

x x

Nous avons reçu, le 5 avril, la circulaire annoncée plus haut et dont nous reproduisons les passages les plus utiles :

"... Ce ministère a demandé à notre Consul général d'obtenir des autorités vietnamiennes un report des travaux de désaffectation initialement prévus pour avril prochain et que celles-ci se prononcent sur le coût, qui soit raisonnable, du rapatriement des cendres.

" Notre représentant à HO CHI MINH VILLE vient de me communiquer télégraphiquement, comme suit, la réponse à ces questions :

" Les autorités vietnamiennes ont décidé de reporter la désaffectation du cimetière à une date se situant au-delà du mois de juin prochain. Elles fixent à 4.022 dong (soit 2.863,66 au taux actuel de chancellerie de 0,712) le coût d'une exhumation, incinération et de la confection d'une urne. A ce coût, il faut ajouter le prix de transport aérien du fret à PARIS, soit 10 dollars U.S. le kilogramme. En comptant au maximum 5 Kg le poids transporté, qui ne peut être fixé à l'avance, le cours du dollar étant par ailleurs calculé sur la parité de 7,25 francs, les frais de transport s'élèveraient ainsi à 362,50 francs et l'ensemble des opérations à 3.225,16 francs par corps. Le paiement peut s'effectuer sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, déposé au Ministère des Relations Extérieures. Le montant sera arrondi à 3.300 francs, l'excédent étant remboursé par le Trésor Public après facturation définitive du rapatriement.

" D'autre part, si vous souhaitez procéder à un rapatriement, il conviendra de remplir et de signer une demande (imprimé fourni par l'A.N.A.I., joindre enveloppe timbrée), puis de me retourner celle-ci. Un agent du Consulat général de France à HO CHI MINH VILLE assistera à toutes les opérations de rapatriement afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, toute contestation ultérieure.

Le Chef de la Division de l'Administration Consulaire
signé : A. CABILLAUD

C'est dans le seul souci d'informer nos amis que nous nous sommes résignés à imprimer ce texte abominable.

Assemblées générales

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Elle s'est tenue le 19 mars 1983 à l'Institution Nationale des Invalides. Son PROCES VERBAL est reproduit ci-dessous :

- A 14^h15, la Présidente déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire, dont l'ordre du jour a été diffusé dans le Bulletin I/83 - page 3. L'Assemblée, rassemblant 130 présents (le chiffre de 80 annoncé en salle ne tenait pas compte des participants au Congrès du matin) et 700 pouvoirs, peut valablement délibérer, la majorité pour l'approbation des résolutions soumises au vote est de 415.

POINT I - Demande de reconnaissance de l'A.N.A.I. comme "Association Reconnue d'Utilité Publique"

En l'absence du Vice-Président Délégué retenu auprès de son père gravement malade, le Secrétaire Général présente en quelques mots le problème :

- justification de la demande : la notoriété, l'influence, l'importance de l'aide apportée aux Anciens d'Indochine et aux Rapatriés ;
- intérêts : possibilité de recevoir des dons importants (déduction fiscale) ce qui lui permettra d'accroître considérablement l'efficacité de son Service Social.

Au cours de la discussion, le Lieutenant-Colonel BLAISE, Trésorier Général, émet un doute sur l'opportunité de cette demande, compte tenu des perspectives de modifications de la législation sur les Associations Reconnues d'Utilité Publique qui deviendraient "d'Utilité Sociale" avec les contraintes possibles qui en découleraient.

Les autres intervenants pensent qu'il y aura toujours lieu de prendre un parti différent si cette transformation se réalisait.

Le POINT I est, en définitive, voté à l'unanimité, avec une abstention.

POINT II - Approbation des nouveaux statuts - Les nouveaux statuts - dont le texte a été diffusé dans le Bulletin I/83, pages I - II - III - IV - sont présentés par le Colonel TEULIERES en soulignant le caractère impératif de leur rédaction qui doit être conforme à la réglementation imposée. Seuls certains articles (1, 3, 5, 12) et certaines indications chiffrées peuvent prêter à discussion.

Ce fut le cas, notamment, de l'article 12 décrivant le fonctionnement interne de l'Association, en particulier sur la question des sections urbaines indépendantes du département dont elles font partie. Cette proposition n'a pas été adoptée.

En définitive, seules ont été approuvées les modifications suivantes :

Art. 1er - 1er alinéa - dernière phrase, lire : "L'A.N.A.I. continue ainsi l'héritage du mouvement Ancien Combattant créé en INDOCHINE après 1918".

Art. 5 - 5ème alinéa, lire : "Le Conseil choisit parmi ses membres, au bulletin secret, un Bureau composé d'un Président, de trois Vice-présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier Général, ainsi que de secrétaires généraux et d'un trésorier adjoints.

Art. 12 - 2ème alinéa, lire : "Chaque section est administrée par un Bureau comprenant de 3 à 12 membres, un Président, un ou plusieurs Vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, élus pour trois ans, avec renouvellement par tiers chaque année, par les membres de la Section réunis" (le reste sans changement).

4ème alinéa - 2ème phrase, lire : "Les liens entre les Sections départementales et les Comités locaux font l'objet de dispositions qui doivent être approuvées par le Président National".

Les Statuts, ainsi modifiés, sont approuvés à l'unanimité.

POINT III - Désignation de délégués : Ceux-ci représentent l'Association dans les discussions avec les pouvoirs publics.

Sont proposés : Délégués titulaires : Mr Philippe GRANDJEAN et le Colonel TEULIERES
Délégués suppléants : les Colonels DEMAISON et ROTTIER.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 15 heures.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Elle s'est tenue le 19 mars 1983 à l'Institution Nationale des Invalides. Son PROCES VERBAL est reproduit ci-dessous.

- A 15^h15, la Présidente déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour a été diffusé dans le Bulletin I/83 - page 3. L'Assemblée générale rassemblant 130 présents et 700 pouvoirs peut valablement délibérer.

Madame BASTID passe la parole au Colonel FELIX, Secrétaire Général, pour présenter le rapport moral.

POINT I - RAPPORT MORAL - Notre Présidente vient d'exposer les grandes lignes de l'action menée en 1982 et de celle qu'il nous faudra suivre en 1983.

Cette action est précisée par notre Conseil national qui se réunit tous les trimestres et qui prend les décisions nécessaires complétées, éventuellement, par celles du Bureau que notre Présidente convoque suivant les besoins. Il appartient alors au Secrétariat du Siège, animé par le Secrétaire Général et le Trésorier Général, d'appliquer directives et décisions et de "faire marcher la boutique"; ce qui devient de plus en plus difficile en raison de l'expansion constante de l'Association, de l'exiguïté de nos locaux qui n'arrivent plus à contenir ni nos archives, ni nos aides bénévoles dont il est nécessaire de spécialiser le travail et de répartir les journées de présence, si l'on veut que notre personnel puisse être assis devant une table pour écrire ou taper à la machine. Et je voudrais souligner le dévouement de nos collaboratrices qui acceptent de travailler dans de telles conditions, en parlant d'abord de notre secrétaire permanente - Melle DUBOURG - que tous connaissent, puis de Madame BOULLE qui s'occupe particulièrement des interventions auprès des organismes administratifs, de Madame LEFOURNIER, bras droit de notre Trésorier Général, indisponible depuis trois mois pour raison de santé et de Madame BAUCHARD, capitaine en retraite de l'Armée de l'Air, qui depuis octobre dernier s'occupe des fichiers, des adhésions, des annuaires, des insignes. Que toutes soient profondément remerciées : ce sont elles qui permettent à l'A.N.A.I. de tourner ; sans parler des aides exceptionnelles - notamment pour le Bulletin - : Messieurs JEANNAUX, LEMESLE, CLIGNY, LERPINIÈRE. (Vifs applaudissements).

Il reste que nous avons manifestement besoin, pour que les interventions aboutissent, que les réponses

aux adhérents ne tardent pas trop, que nos fichiers soient accessibles et tenus à jour rapidement :

- de locaux : deux petits bureaux, ça doit se trouver à PARIS, non ?
- d'une dactylo : deux 1/2 journées par semaine ;
- et d'un adjoint, soit au Colonel BLAISE, soit à moi-même et qui nous consacrerait le temps qu'il pourrait : d'où l'APPEL lancé aujourd'hui à tous.

L'ACTIVITE de l'A.N.A.I. se manifeste dans les domaines suivants :

I - SOUTIEN aux ANCIENS d'INDOCHINE, en créant des possibilités de réunions, de contact, de "retrouvailles" entre tous ceux qui ont vécu dans ce pays.

A) - à l'échelon NATIONAL c'est, avant tout, par la diffusion de notre BULLETIN et d'un article mensuel dans la VOIX du COMBATTANT que nous essayons de faire connaître l'action passée et présente des Anciens d'Indochine, de souligner leurs droits ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent pour en obtenir la satisfaction.

C'est aussi par la publication de l'ANNUAIRE et de ses ADDITIFS (le 6ème est en cours d'établissement) où tous peuvent retrouver amis et proches.

C'est encore par l'organisation de nos JOURNEES NATIONALES auxquelles nous nous efforçons de donner le maximum de lustre avec des difficultés certaines, notamment cette année par le changement de leur date, dû aux élections municipales, et - une fois par an - d'un déjeuner "baguettes" où malheureusement peu de provinciaux peuvent assister.

Sans oublier l'HOMMAGE AUX INDOCHINOIS MORTS POUR LA FRANCE et dont nous célébrons la mémoire les 1er et 2 novembre au Temple du Souvenir de VINCENNES, ainsi qu'aux cimetières de MARSEILLE, AIX EN PROVENCE et BORDEAUX.

C'est enfin par des contacts réguliers, tant avec les Associations d'Anciens Combattants qu'avec nos autorités de tutelle, en ayant le souci constant de montrer que nous existons et que les sacrifices consentis en INDOCHINE ont été réels et méritent considération.

Dans le DOMAINE de l'HISTOIRE, enfin, nous nous efforçons de vous tenir informés des livres et études qui sortent. Consultez bien le "Bulletin" et la "Voix du Combattant" et vous saurez ce qu'il faut lire pour connaître - enfin - l'HISTOIRE de l'INDOCHINE dans ses années de guerre - sans naturellement prétendre à l'exhaustivité.

B - à l'échelon PROVINCIAL c'est là où cette action primordiale se manifeste particulièrement et nos Présidents de Sections y veillent avec soin : chacun organise au moins une réunion par trimestre, participe aux cérémonies locales à la mémoire des Anciens Combattants, essaie de raviver le souvenir des sacrifices qui ont été consentis pour l'INDOCHINE, maintient des relations régulières avec les autorités civiles et militaires qu'il invite à ses manifestations, ainsi qu'avec les autres organisations d'Anciens Combattants. Certains publient des lettres ou bulletins périodiques ; d'autres - ou les mêmes - créent des permanences où ils reçoivent régulièrement leurs adhérents, etc...

Tout cela, nous nous efforçons au Siège d'en rendre compte à vous tous dans deux pages de notre Bulletin et quelque fois même dans la Voix du Combattant. Ce qui m'amène à vous dire de vous abonner à la VOIX du COMBATTANT où paraît notre article mensuel : vous serez mieux au courant de la vie de l'A.N.A.I..

II - INTERVENTIONS - Celles-ci sont le lot quotidien des Présidents de section, comme du Siège - y compris les membres du Conseil. Malgré le temps qui passe, les demandes des Anciens d'Indochine - adhérents ou non de l'A.N.A.I. - ne cessent pas. Les cas présentés sont particulièrement difficiles et douloureux. Nous orientons ceux qui font appel à nous sur la voie à suivre et, quand celle-ci se révèle bouchée ou décevante, nous intervenons auprès des Ministres ou du Directeur Général de l'O.N.A.C. Nos lettres ou téléphonages ne restent jamais sans réponse : beaucoup sont satisfaisantes, trop ne le sont pas.

Et il faut alors parler FINANCES : notre vœu de l'année dernière dans ce domaine a reçu un accueil... courtois, en dehors d'une somme de 3.000, 00 frs allouée pour l'année. Aussi nous avons créé le FONDS de SOLIDARITE ; malgré son succès, les secours octroyés ne peuvent être que très modestes et peu nombreux. Aussi sommes nous amenés à rechercher l'aide des Bureaux d'Aide Sociale des mairies, ainsi que celle des Offices Départementaux des Anciens Combattants. Tout cela, bien sûr, avec des résultats qui ne sont pas à la mesure des besoins signalés, mais servent cependant de dépannage.

Le chapitre REFUGIES est aussi bien décevant ; la Présidente vous en a parlé. Nos interventions ne peuvent viser actuellement qu'au desserrement des prescriptions administratives particulièrement rigides, destinées qu'elles sont à limiter l'immigration. Mais nous ne désespérons pas.

III - UN POINT PARTICULIER à signaler : la CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE. Voici les derniers renseignements fournis par le Ministre de la Défense :

- une première décision d'attribution a été signée le 1er février. Elle porte sur 241 cas dont les dossiers - ne présentant aucune difficulté - ont été adressés au Ministère en juillet 1982 (paru au Bulletin officiel des décorations - 33e année - N° 6 du 26 mars 1983). Des premiers errements avaient admis que les Services "intermédiaires" (CHARTRES, PAU, etc...) pourraient juger de la non recevabilité des dossiers; mais, après décisions des Inspections, il a été précisé que c'était au Ministère à étudier les cas "litigieux" (pour l'instant ceux de juillet 1982). On peut donc penser que les Anciens d'Indochine qui ont vu refuser leur dossier "en cours de route" peuvent le représenter en demandant qu'il soit soumis au Ministre. Celui-ci notifiera à chacun décision d'octroi ou de rejet. PATIENCE, car le Service est submergé et chaque dossier doit être approuvé par les Services du Premier Ministre !

IV - ACTION POUR L'UNION - Notre Présidente en a parlé en saluant la présence des Présidents d'Amicale qui ont répondu à notre invitation.

Pour nous, notre souhait - dans un premier temps - serait la réactivation du Comité d'Entente qui s'était constitué au milieu de l'année 1980 en réunissant treize Associations nationales.

Deux problèmes majeurs : - l'insertion des diverses Amicales régionales arriées - la définition, les missions et les moyens de l'organisme dirigeant.

V - SITUATION INTERNE DE L'ASSOCIATION

1 - Evolution de nos effectifs : Celle-ci peut être considérée comme satisfaisante : près de 800 nouveaux adhérents en 1982 et 250 du 1er janvier au 10 mars 1983. Il faudrait sûrement faire plus : cet accroissement souhaité est essentiellement fonction de la création de nouvelles sections.

2 - Sections : Notre Présidente a évoqué les 18 Présidents qui ont participé à leur Congrès de ce matin : ils étaient tous là, sauf deux.

Malheureusement, trop de camarades, dans un beau geste, nous écrivent pour fonder une section. Puis, malgré les relances, trop souvent leurs réponses deviennent embarrassées, pour aboutir au silence.

Signalons cependant quelques espoirs, un peu moins incertains : l'AIN, où le Colonel BALABEAU a formellement promis de prendre la chose en mains après les municipales ;

l'AIDE, où un marin dynamique, François COGAN, nous a fait des promesses paraissant fermes ; la DOROGNE, enfin où une exploration faite par le Général LOIZILLON devrait porter ses fruits.

Il y a là un effort majeur à appliquer sans relâche, avec priorité dans trois régions : - la région parisienne, en commençant par PARIS - J'arrive difficilement à admettre que pas un seul de nos amis parisiens - ou plutôt si, un seul, notre ami BRAAMCAMP - ne s'est jusqu'ici porté volontaire pour rassembler les Anciens d'Indochine de son arrondissement ! - Puis les départements de la petite couronne où il y a un début : celui du Président DUFRESNE pour les Hauts de Seine.

- le SUD-EST - Entre la section du Rhône et celle du Var, il y a de grands vides qu'il faut combler, surtout à l'est : la région de NICE où il doit y avoir un Ancien d'INDOCHINE tous les cinq mètres...

- le SUD-OUEST, enfin, après les échecs successifs à BORDEAUX.

Alors, chers membres de l'A.N.A.I. qui êtes là ou lirez notre Procès-verbal, vous êtes sûrement sensibles aux besoins des Anciens d'Indochine, vos frères. Vous savez que pour les satisfaire, il faut être nombreux sous la houlette de quelques hommes décidés et dévoués.

QU'ATTENDEZ VOUS ? PORTEZ VOUS VOLONTAIRES POUR ETRE PRESIDENTS DE SECTION. VOUS AUREZ LA SATISFACTION PROFONDE DE SERVIR CEUX QUE VOUS AIMEZ.

J. FELIX

Soumis à l'approbation de l'Assemblée, le Rapport moral est adopté à l'unanimité.

POINT II - RAPPORT FINANCIER - Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, je me dois de vous rendre compte de la comptabilité du siège national de l'A.N.A.I. pour l'année 1982. Voici donc le compte d'exploitation tel qu'il a été présenté aux commissaires aux comptes.

RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	39.674,00	Frais généraux	44.144,15
Cotisations	52.109,50	Loyer	4.840,00
Subventions	16.415,00	Téléphone	2.960,79
Voix du Combattant	4.092,50	U.N.C. (affiliation)	4.590,00
Annuaire + additifs	19.024,50	Voix du Combattant	4.748,36
Insignes	8.883,50	Bulletin	26.142,30
Recettes de manifestations	1.885,80	Voyages	5.226,00
Divers	5.487,35	Visite hôpitaux	5.958,48
Fonds de solidarité et dons	10.486,00	Insignes	4.821,60
Abonnements bulletin	1.725,00	Annuaire (envoi)+ impression	
Compte de passage (dîner		des additifs	13.325,66
baguettes)	13.850,00	Frais gestion sections	1.811,20
		Souvenir Indochinois	2.055,00
		Publications et divers	2.670,00
		Compte de passage	11.292,00
total.....	173.633,15	total.....	134.575,54
		Excédent de recettes.....	39.057,61
			173.633,15
			=====

En caisse au 31.12.1981	22.102,01	représentés : espèces	410,55
Excédent 1982	39.057,61	C.C.P.	15.000,13
		banque	16.124,87
		C.N.E.	29.624,07
En caisse au 31.12.1982	61.159,62		
	=====		61.159,62

Ce document demande quelques commentaires. Il fait ressortir un excédent de recettes de 39.057,61. Ceci est dû :

- d'une part, à l'augmentation très sensible des adhésions (environ 1.000) grâce au très bon travail de nos présidents de section ;
- d'autre part, à la gestion très serrée que nous nous sommes employés de faire.

Mais cela ne veut pas dire pour autant que les finances de l'Association soient très florissantes, car cet excédent de recettes couvre à peine le déficit des deux derniers exercices ; mais il faut signaler que nous n'avons plus aucune dette.

Je vais vous présenter maintenant le budget prévisionnel pour 1983

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	100.000,00	Frais généraux :	
Subventions	20.000,00	Timbres affranchissement	10.000,00
Droits d'adhésion	10.000,00	Loyer	6.000,00
Dons et fonds de solidarité	15.000,00	Téléphone	4.000,00
Souvenir Indochinois	5.000,00	Secrétariat	25.000,00
		U.N.C.	5.000,00
		Papeterie et machines	20.000,00
		Bulletin	35.000,00
		Divers	5.000,00
			110.000,00
	150.000,00	Voyages et Manifestations	10.000,00
	=====	Visite hôpitaux, aide sociale	15.000,00
		Souvenir Indochinois	5.000,00
		Sections	10.000,00
		total.....	150.000,00
			=====

Il est en légère augmentation sur celui de 1982, mais il est inférieur au compte d'exploitation de 1982, car je ne suis pas sûr que le mouvement de croissance des adhésions continue avec la même ampleur. Je le souhaite, mais je préfère rester prudent et en avoir la surprise.

Par contre, malheureusement, les dépenses augmentent, soit du fait de l'inflation (bulletin-frais postaux) soit du fait de l'augmentation même de nos adhérents. Il va nous falloir envisager des dépenses pour essayer d'alléger le travail du secrétariat par l'achat de machines et il nous faudra aussi essayer de trouver des locaux un peu plus spacieux pour pouvoir accueillir des secrétaires bénévoles, venues nous aider dans le travail de gestion. Actuellement, l'exiguïté du bureau du 15 rue de Richelieu ne nous le permet pas.

Avant de passer la parole au commissaire aux comptes, je voudrais, ici, remercier Madame LEFOURNIER qui m'a aidé à tenir la comptabilité pendant l'année 1982. Malheureusement, elle a eu un accident au début de l'année qui l'a tenue éloignée de nous depuis janvier. Je lui souhaite un rétablissement rapide.

Et maintenant, j'en profite pour poser un problème. Il se pourrait que personnellement je sois également indisponible en même temps ; tout peut arriver. Aussi, je fais appel aux bonnes volontés de la région parisienne pour que quelqu'un veuille bien venir s'initier à la tenue de la comptabilité de l'Association pour pouvoir me suppléer en cas d'indisponibilité, sans qu'il y ait de solution de continuité. D'avance MERCI.

La Présidente demande à Monsieur LEMESLE de lire le rapport des COMMISSAIRES aux COMPTES.

- " Nous, Commissaires aux Comptes de l'A.N.A.I., certifions, après contrôle, la parfaite tenue des différents postes comptables et la concordance des diverses écritures. Les explications données par le Trésorier sur différents points du bilan et la situation financière ont satisfait les demandes de précisions des Commissaires aux Comptes qui sont convaincus que la situation financière de l'A.N.A.I. est saine et prospère.

- " C'est pourquoi ils jugent inutile de faire tout autre commentaire et vous proposent d'approuver les comptes de l'exercice de 1982, tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner quitus au Trésorier général.

Les commissaires aux comptes - signé : LEMESLE et de TAPOL

La Présidente soumet au vote de l'Assemblée le rapport des Commissaires aux comptes et le rapport financier. L'un et l'autre sont approuvés à l'unanimité. De ce fait, quitus est donné au Trésorier général pour la gestion 1982.

Puis Madame BASTID signale que Monsieur de TAPOL, qui était jusqu'ici commissaire aux comptes, souhaite être remplacé. Elle demande s'il y a un volontaire ? Monsieur SOUQUET, de ST MAUR, se déclare candidat ; sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Un participant évoque le problème de la cotisation 1983. Le Trésorier général répond que son taux reste fixé à 55,00 frs. Deux interventions à signaler : - celle du Colonel VINCENT, Président des Côtes du Nord, qui souhaiterait que la part des sections soit augmentée. - Réponse : le budget prévisionnel, calculé au plus juste et qui vient d'être approuvé, est basé sur cette répartition ; - celle de MMrs ASTORG et AUBERT, qui n'approuvent pas, au nom de la section de l'Aveyron, le maintien de ce taux. Ils demandent qu'un vote ait lieu sur ce point qui - pour eux - est très important.

Le taux de la cotisation normale, maintenu à 55,00 frs, est présenté au vote de l'Assemblée qui donne son approbation avec 57 voix contre (celles de l'Aveyron).

Conscient des difficultés de trésorerie de certaines Sections, le Lieutenant-colonel BLAISE suggère l'intérêt de trouver d'autres ressources, évoquées au Congrès des Présidents. Il fait, à ce sujet, un geste : les sections pourront conserver 25% du prix des annuaires qu'elles vendent : 10,00 frs sur 40,00 frs.

POINT III - COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

1°) La désignation de cinq membres cooptés par le Conseil, doit être confirmée par l'Assemblée. Il s'agit de :

Madame LEMESLE, présentée par notre Présidente.- Lucienne LEMESLE, née LELIEVRE, a un beau passé militaire : engagée le 11 avril 1945 dans le Service de l'Intendance, elle se porte volontaire pour l'Indochine où elle sert d'avril 1947 à octobre 1949. Elle est démobilisée en novembre de la même année. Ses titres de guerre : Croix du Combattant, Médaille Commémorative d'Indochine, Médaille Coloniale. - Lucienne LEMESLE se marie, a cinq enfants, tout en travaillant dans une entreprise de prêt à porter. Elle fonde une section de l'A.N.A.I. à NEMOURS, puis en SEINE et MARNE, qu'elle anime avec un dévouement et un dynamisme exemplaires. Elle est particulièrement qualifiée pour faire entendre les leçons de son expérience au sein du Conseil National.

Monsieur Robert GENEIX, présenté par le Général LOIZILLON.- Il crée diverses amicales d'anciens parachutistes et participe à beaucoup d'autres associations qu'il aide de son mieux grâce à ses fonctions civiles à la Préfecture du FUY de DOME. Après avoir servi dans la Résistance, puis dans la 1ère Armée, il fait trois séjours en Indochine dans les T.A.P. (46 à 50, 50 à 53, 54 à 55) et participe aux opérations en Algérie. Ce qui lui vaut : la Médaille Militaire, la Croix de Guerre et celle de Combattant Volontaire de la Résistance ; il est pensionné à 65 % pour blessure. Grâce à son action depuis trois ans à la tête de la section d'AUVERGNE, il a regroupé plus de 150 adhérents, a créé deux comités à CHARROUX et ISSOIRE ; un 3ème doit voir le jour à RIOM. C'est lui aussi un homme de terrain dont l'expérience sera utile à l'échelon national.

Lieutenant-Colonel BACHMANN, présenté par le Général LOIZILLON.- Officier de carrière de l'arme Blindée Cavalerie ayant "baroudé" avec les goums Marocains et "œuvré" aux Affaires Algériennes, il totalise 29 ans de services militaires : Algérie - Sahara - Maroc - France, guerre 39-45, occupation en Allemagne, guerre d'Indochine, guerre d'Algérie. Il est commandeur de la Légion d'Honneur et commandeur de l'Ordre National du Mérite, titulaire de la Croix de guerre T.O.E., de la Croix de la Valeur Militaire, 10 citations, 1 blessure. - Dégagé des cadres sur sa demande en 1965, a, depuis, effectué 11 années de services civils dans l'industrie textile comme Directeur et Gérant de Sociétés de Fabrications, après avoir été diplômé de l'Ecole des Chefs d'Entreprise et des cadres supérieurs en 1965. - Président départemental de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur et du Comité départemental de la Lutte contre le Cancer. - Par son attitude agissante et constructive a réuni en 18 mois plus de 200 anciens d'Indochine pour les regrouper dans la section de l'YONNE dont il assume avec brio la Présidence. Son dynamisme et sa connaissance des hommes seront très utiles dans notre Conseil National.

Colonel LENOIR, présenté par le Général TRAN VAN MINH - Sorti de l'Ecole des Elèves Officiers d'active de ST MALXENT en 1939. Fait prisonnier en 1940, lors de la campagne de France où sa belle conduite lui vaut une première citation, il s'évade et sert ensuite en Algérie. Effectue la campagne de 1944-45 au sein de la 9e DIC. Est blessé

trois fois et mérite 4 citations. - Il se distingue en INDOCHINE de 1949 à 1953 dans les unités parachutistes où ses brillants faits d'armes lui valent 6 nouvelles citations. - De 1955 à 1961, il combat en ALGERIE. Blessé 3 fois et totalisant 15 citations dont 7 à l'ordre de l'Armée, il est fait Commandeur de la Légion d'Honneur et promu Lieutenant-Colonel en 1960. - Admis à faire valoir ses droits à la retraite, à la suite des événements d'Algérie, le Colonel LENOIR s'est recyclé dans la vie civile. - Magnifique combattant, aux titres de guerre impressionnants, il fait honneur à notre Conseil d'entrer dans ses rangs.

Lieutenant-colonel MARIE, présenté par le Général TRAN VAN MINH - Engagé volontaire au Bataillon des Antilles le 15.10.45. Il est admis à l'E.S.M.I.A. le 1.8.1948 - Nommé sous-lieutenant d'active le 1.10.1949. - Il débarque à SAIGON le 12.3.1951 et sert jusqu'en 1953 successivement au TONKIN et en pays Thaï. - Après l'INDOCHINE il est affecté en A.E.F., puis en ALGERIE, puis de 1957 à 1962 au SENEGAL. - Il prend sa retraite comme lieutenant-colonel en février 1973. - Ses titres de guerre : Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de l'Ordre du Mérite Thaï - Depuis 1974, il est responsable de la Sécurité incendie dans des Sociétés civiles de gardiennage. Le Colonel MARIE qui a accepté la Présidence de l'ESSONNE fera entendre la voix de la base au sein du Conseil National.

L'élection de ces cinq membres cooptés est voté à l'unanimité par l'Assemblée.

2°) D'autre part, cinq membres de notre Conseil sont soumis à réélection ; ils sont rééligibles et candidats. Il s'agit de Mrs BACHELIER et GRANDJEAN, ainsi que des Colonels BLAISE, DEMALSON et DUSSAIX. La Présidente souligne combien elle est attachée à l'oeuvre accomplie et à la présence de ces précieux collaborateurs dont l'A.N.A.I. a grand besoin.

Ces cinq membres sont réélus à l'unanimité.

3°) Enfin, Madame BASTID informe l'Assemblée que le Conseil, en raison de la personnalité et des qualités éminentes du Professeur DELVERT, lui a proposé de faire partie de notre Comité d'Honneur. Son accord étant acquis, le Professeur DELVERT a démissionné du Conseil National.

POINT IV - MODIFICATIONS A APPORTER AU REGLEMENT INTERIEUR - Le texte de ce document a été remis ce matin aux Présidents de Section qui en ont discuté au cours de leur Congrès. En outre, ses termes doivent correspondre aux modifications qui viennent d'être apportées aux Statuts.

Le temps imparti à l'Assemblée Générale Ordinaire est trop court pour discuter des modifications éventuelles. En conséquence, l'Assemblée est d'accord pour confier au Conseil National (représenté par le Lieutenant-Colonel BACHMANN) le soin de réviser le projet initial.

POINT V - VOEUX et MOTIONS

1°) Les positions prises par l'Assemblée amènent à présenter à Monsieur le Président de la République deux voeux concernant nos morts :

VOEU n°1 " Les adhérents de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS - ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - persuadés qu'ils représentent dans ce domaine l'unanimité des Anciens d'INDOCHINE et qu'ils rencontrent le souhait de tous les Anciens Combattants, demandent aux Hautes Autorités de l'Etat d'intervenir avec la plus grande vigueur auprès du Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam afin qu'elle cesse de mettre des conditions financières exorbitantes au retour des Français morts en Indochine. Ils considèrent comme totalement inadmissible que vingt-huit ans après la fin des combats, plusieurs dizaines de milliers de familles françaises ne puissent honorer les morts reconnus ou s'incliner devant les restes rassemblés dans un ossuaire de ceux restés dans l'anonymat des sacrifices faits pour la France".

Voeu approuvé à l'unanimité.

VOEU n°2 L'Assemblée charge le Conseil de rédiger un voeu concernant les cimetières de SAIGON dans le sens des volontés exprimées avec force au début de la séance. Le texte, ainsi rédigé, est le suivant :

" Les adhérents de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS - ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, réunis en Assemblée générale le 19 mars 1983, en présence des responsables de plusieurs Amicales régionales, se font l'interprète de TOUS LES ANCIENS D'INDOCHINE pour exprimer avec la plus grande vigueur leur indignation devant la décision prise unilatéralement par les autorités vietnamiennes de "raser" les cimetières civils de HO CHI MINH VILLE (ceux de MAC DINH CHI et de LANG CHA CA).

" Ils se permettent de demander à Monsieur le Président de la République qu'il use de son autorité et de son influence auprès du Gouvernement Vietnamien afin que ce dernier annule ces mesures.

" Ils estiment inadmissible que des ressortissants français, dont les parents décédés avaient été inhumés dans des concessions perpétuelles, apprennent incidemment par la presse que - pour des "raisons d'urbanisme" - les restes des êtres qui leur sont chers soient, ou bien transférés loin du lieu où ils leurs avaient exprimé leur dernier adieu, ou bien incinérés et rapatriés en France, dans des délais très courts et sous réserve de verser des sommes importantes, sans aucune garantie de leur identité.

" Si les dispositions actuellement connues n'étaient pas supprimées, ou au moins fondamentalement revues, les ANCIENS D'INDOCHINE se rendraient compte que les autorités françaises n'ont aucune considération pour l'oeuvre qu'ils ont aidée accomplir dans ce pays, au prix de sacrifices qui se révéleraient avoir été consentis en vain, dans l'indifférence officielle".

2°) L'Assemblée engage également l'A.N.A.I. à adresser à Monsieur le Ministre des Relations Extérieures un voeu (n°3) concernant les réfugiés

VOEU n° 3 ACCUEIL DES REFUGIES

" L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS - ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - s'inquiète de la diminution du nombre des réfugiés que votre gouvernement - revenant sur des décisions antérieures - accepte d'accueillir, faisant ainsi courir le risque à un grand nombre de ces malheureux de devoir être refoulés dans leur pays d'origine.

" Elle demande avec insistance aux plus Hautes autorités françaises :

- d'une part d'accroître - ou du moins - de respecter le nouveau quota de 700 par mois ;
- d'autre part, de donner les directives nécessaires pour que la réunion des familles soit facilitée au maximum".

Ce voeu est adopté à l'unanimité.

3°) Le voeu concernant l'UNION des ANCIENS d'INDOCHINE prête à de plus longues discussions. Initialement et conformément à ce qu'il disait dans le Rapport moral, le Secrétaire Général envisageait d'intervenir auprès de l'actuel Secrétaire d'Etat pour réactiver l'ancien COMITE d'ENTENTE rassemblant treize Associations Nationales et animé par un secrétariat commun assuré par l'A.C.U.F. et l'A.N.A.I., Comité qui n'a eu qu'une existence éphémère.

L'Assemblée n'en est pas d'accord et souhaite, avec force, que toutes les Associations d'Anciens d'Indochine acceptent de s'unir dans des structures à définir par l'ensemble de ces mouvements. Elle charge le Conseil National d'entreprendre les démarches voulues pour aboutir à la réunification de tous ceux qui ont œuvré en INDOCHINE au Service de la France.

4°) En outre, certains Présidents demandent à soumettre à l'Assemblée des résolutions que leurs sections ont adoptées. Celles-ci ne sont retenues à l'échelon national que dans la mesure où leur texte correspond à la spécificité "Anciens d'Indochine". C'est la cas pour une résolution de la Section de la Haute Corse :

" L'Association se joint sans réserves à l'ensemble des voix du monde Combattant de la Corse stigmatisant " tous les actes de violence, quels qu'ils soient".

Ainsi que pour une des BOUCHES du RHONE (Col GROUSSEAU) "protestant très vivement contre l'émission télévisée du 19.2.83, "les Bidasses" et la distribution officielle en classe de 3e d'un livre d'histoire où l'on peut lire qu'en INDOCHINE et en ALGERIE "... des Bataillons entiers pillaient, massacraient, incendiaient..."

Pour les autres, elle feront l'objet de correspondances adressées aux Administrations intéressées :

- le Ministère de la Défense pour le remboursement des précomptes de la Sécurité Sociale Militaire, le bénéfice de la campagne double en Indochine, la priorité d'emploi accordée par l'Administration Militaire aux familles des militaires, la mensualisation des pensions (présentées par Mr EMANUELLI, Président de la Haute Corse) ; - pour souhaiter que soit célébrée la mémoire du Général BETHOUART, décédé dans un silence complet des autorités (présentée par le Col GROUSSEAU

- le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants pour l'extension aux non salariés affiliés au régime de la C.A.N.A.M. de la prise en charge des maladies non couvertes par le carnet de soin délivré aux bénéficiaires de l'article L. 115 (présentée par Mr BRAAMCAMP, responsable pour PARIS (17e).

Les questions prévues à l'ordre du jour ayant toutes été traitées, la Présidente déclare close l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est 17 heures 30.

Elle invite les participants à aller se retrouver amicalement au vin d'honneur préparé dans la salle voisine en leur recommandant de ne pas trop s'attarder pour assister à partir de 18 heures 30 à la Messe solennelle du Souvenir qui aura lieu à l'église St Louis, toute proche.

CEREMONIES NATIONALES DES ANCIENS D'INDOCHINE

- Leur préparation et leur déroulement ont été rendus difficiles par le changement des dates - elles étaient prévues pour les 12 et 13 mars - et le fait qu'elles se déroulaient en même temps que d'autres manifestations.

Cependant, le recueillement et l'amitié ont présidé à ces cérémonies dont l'énumération est rappelée ci-dessous :

- Messe du Souvenir, en l'église St Louis des Invalides, le samedi 19 mars à partir de 18 heures 30

Elle a été présidée par Monseigneur JACQ, dernier évêque de KOMTUM, en présence du recteur de l'Institut musulman et du pasteur DAUTRY ; l'homélie - de haute portée morale - était prononcée par le Père DECOGNE, Aumônier des Invalides.

Avant que les officiels et les drapeaux n'aillent s'incliner devant l'autel de la Vierge, consacré à l'Indochine, le Père DECOGNE bénissait le drapeau de notre section de l'ESSONNE, porté par son Président d'Honneur.



Les généraux de GALBERT, ROUDIER et SIMON entourent Madame BASTID



Le rassemblement oecuménique devant l'autel de la Vierge



La journée du dimanche 20 devait être particulièrement bien remplie.

Dépôts de gerbes successivement :

- devant la stèle à la mémoire du Général LEMONNIER et de ses compagnons décapités par les Japonais (organisée par le Général LAPIERRE, animateur des "Rescapés du 9 mars)



Le Général LAPIERRE et le Colonel DUSSAIX s'apprêtent à déposer la gerbe devant la stèle

- devant la plaque apposée par l'ANAI dans la galerie du premier étage de la cour d'honneur des Invalides à la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France en Indochine (1858-1954)



La jeunesse fidèle au souvenir des Morts

Madame BASTID ayant à ses côtés le Général SIMON et le Ministre TRIBOULET au début de la cérémonie

- devant la plaque apposée sur la grille des Tuileries à la mémoire des Combattants des Armées et de la Résistance en Indochine (1940-1945 (organisée par le Général ROUDIER, Président de CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE.



Les officiels devant la plaque

Cette journée, coupée par le traditionnel repas des Anciens d'Indochine (organisé par le Général LAPIERRE) réunissant près de 700 convives heureux de se retrouver s'est terminée par le ravivage de la Flamme qui toujours étirent les coeurs, aux accents des hymnes habituels magistralement exécutés par la Musique des Troupes de Marine.



Dépôt de gerbe sur la plaque aux Combattants d'Indochine par Mme LEMESLE et Mr LERPINIÈRE, présidents de Seine et Marne et des Yvelines



Ravivage de la Flamme par le Général SIMON représentant à la fois le Premier Ministre et l'ANAI et par le Ministre TRIBOULET.

Chacune de nos Sections a réussi à organiser, dans son département, une cérémonie du Souvenir dont nous parlerons dans notre prochain Bulletin

x	
x x	
AUTRES CEREMONIES auxquelles l'ANAI était représentée par son porte-drapeau, Mr CLIGNY, et une délégation du Conseil.	
8.1.1983	Messe pour la Fédération André MAGINOT à 11 h 00 aux Invalides Ravivage de la Flamme à 18 ^h 30
11.1.1983	Ravivage de la Flamme par les Anciens Combattants de RHIN et DANUBE à 18 h 30
30.1.1983	Messe pour l'U.N.C. du 11ème arrondissement Eglise St Ambroise à 11 h 00
6.2.1983	Messe UNC-AFN à 11 ^h 00 aux Invalides
19.2.1983	Ravivage de la Flamme par le Souvenir de VERDUN à 18 h 30
20.2.1983	Messe pour le Souvenir de VERDUN à 9 h 30 aux Invalides
26.3.1983	Messe pour le 60ème anniversaire de la Flamme sous l'Arc de Triomphe à 10 h 00 aux Invalides Ravivage de la Flamme par le Comité de la Flamme

VIE des SECTIONS

CONGRES DES PRESIDENTS

- Ce congrès s'est tenu le 19 mars 1983 de 9 h 30 à 12 h 15 au Siège de l'ANAI.

Il avait été préparé par plusieurs notes qui demandaient aux Présidents la fourniture d'un certain nombre de renseignements destinés :

- d'une part, à l'établissement par le Siège du Rapport moral (compte-rendu d'activité des Sections) et du Rapport financier (compte d'exploitation des Sections) ;
- d'autre part, à préparer le dossier de la "Reconnaissance d'Utilité Publique" : liste de vingt cinq adhérents avec nom, adresse et professions, constitution des bureaux de Sections et de Comités avec curriculum vitae de leur Président.

D'une façon générale, les Sections ont fourni les renseignements demandés.

PARTICIPATION - a) Sections officielles - Seules deux sections n'étaient pas représentées : celle de TOURS (Mr Martin JOIRE) dont le Président n'avait pu se rendre libre et la Section "Côte Basque" (Pyrénées Atlantique) qui venait de se créer (le 29 janvier), Président Mr DAGUERRE. Par contre, la future section du 17ème arrondissement (et autres) était représentée par notre responsable auprès du Comité d'Entente local, notre ami BRAAMCAMP. En outre, au dernier moment, le Président du Nord, malade, s'était fait remplacer par le Président du Comité de LILLE, Mr FEROT. En conséquence, participaient au Congrès : Mr GENEIX (Auvergne) - Mr ASTORG (Aveyron) - Colonel GROUSSEAU (Bouches du Rhône) - Mr EMANUELLI (Haute Corse) - Colonel VINCENT (Côtes du Nord) - Lieutenant-Colonel MARIE (Essonne) - Mr DUFRESNE (Hauts de Seine) - Mr PIRAUD (Loire) - Lieutenant-Colonel LAURENT (Manche) - Commandant SCHMIT (Moselle) - Commandant LE RAY (Rhône) - Mme LEMESLE (Seine et Marne) - Mr DELHOUSTAI (Tarn et Garonne) - Lieutenant-Colonel VALFREY (Var) - Lieutenant-Colonel BACHMANN (Yonne) - Mr LERPINIÈRE (Yvelines).

Plusieurs Présidents de Comité participaient au Congrès, en dehors de LILLE : pour CHARROUX (Auvergne) Mr CARTON, pour ST FLORENTIN (Yonne) Mr LIMOGES. Enfin, un certain nombre de Présidents s'étaient fait accompagner par un membre de leur bureau, notamment l'Aveyron, l'Essonne, l'Yonne et les Yvelines.

b) Départements où l'A.N.A.I. a un représentant, qui - pour des raisons diverses - n'a pu constituer une section. Il s'agit :
- des DEUX SEVRES, dont le représentant, Mr GROYER, a participé à nos travaux ;
- de la CHARENTE MARITIME, de PONDICHERY, dont le responsable ne s'est pas manifesté ;
- de la DROME et des PYRENEES ORIENTALES : Mr PECHARD et le Docteur MOLINS qui n'ont pu se rendre à PARIS ;

c) Départements où certains de nos adhérents s'étaient portés volontaires pour fonder une section, sans résultats effectifs. Ce sont :
- l'AIN et la GIRONDE : les Colonels BALABEAU et LONGUET n'ont pu venir nous rejoindre pour des raisons soit électorales, soit médicales ;
- la SUISSE dont le responsable, Mr ALPLANALP, s'est rattaché à l'Amicale de SAVOIE et les PYRENEES ATLANTIQUES (Mr POULET) déclaré "forfait" ;
- les HAUTES ALPES, l'AUDE, la DORDOGNE, le FINISTERE, la HAUTE GARONNE, la HAUTE MARNE, le VAL de MARNE et la GUYANE qui n'ont pas répondu (Mr ROUBAUD pour les Hautes Alpes a repris contact avec nous).

Enfin, nous avons écrit à douze Présidents d'Amicales d'Anciens d'Indochine avec lesquelles nous avons - ou avons eu - des contacts réguliers :

- trois Présidents nous ont fait la joie et l'honneur de participer à nos travaux : Monsieur BACHELIER, Président de l'Amicale du MANS et de la SARTHE (membre de notre Conseil d'Administration) - le Colonel SCHMITT, Président de l'Amicale de l'EURE et LOIR (affiliée à l'ANAI) - Mr VERNEIX (accompagné de son Vice-président), Président de la SAVOIE ;
- le Colonel PEDRONI, Président des VOSGES, Mr CARPIER pour le LOIR et CHER et Mr KINE pour l'Amicale de l'Est se sont excusés ; les autres Présidents d'Amicales n'ont pas répondu à notre appel.

DEROULEMENT - Accueilli par notre Présidente, Madame BASTID, entourée des membres du Bureau, chaque responsable de section a pu faire un exposé en traitant des points qui lui importaient.

Le compte-rendu détaillé de ces importants travaux sera fait dans un document particulier que les Présidents de Section présenteront aux membres de leur section.

Les congressistes ont abordé les sujets suivants :

- **effectifs** ; avec la constatation de leur expansion remarquable (près d'un millier) depuis le 1er janvier 1982, qui a amené notre Présidente à adresser ses félicitations chaleureuses aux responsables présents pour eux-mêmes et ceux qui se dévouent à la cause de l'A.N.A.I. ;
- **composition et recrutement des Sections** : des précisions intéressantes ont été apportées, ainsi que des encouragements à l'accueil des ressortissants des pays de l'ex-Indochine, des "sympathisants" - notamment des jeunes - et de représentants, à la fois, des civils et des militaires anciens d'Indochine.
- **organisation** : l'accent a été mis sur la nécessité de disposer de bureaux actifs et sur l'intérêt de créer des Comités locaux dont la constitution a commencé (en Auvergne, dans les Côtes du Nord, dans le Nord et dans l'Yonne) ou est projeté (Bouches du Rhône, Loire, Manche, Seine et Marne, Var...)

Appel

- activités : le détail ne peut en être énuméré, mais la conclusion de la Présidente est que la plupart des Sections ont bien travaillé ;
- relations avec les Autorités et Corps constitués : des indications intéressantes ont été données, ainsi que des conseils aux Présidents de Section ;
- questions financières : un dossier a été distribué aux Présidents de Section qui ont formulé peu de remarques sur ce sujet à l'exception du trésorier de l'Aveyron qui a renouvelé les protestations de sa section sur l'augmentation de la cotisation 83. Mr AUBERT a lu des lettres d'adhérents déclarant qu'ils démissionneraient si le taux n'était pas diminué. Il lui a été répondu que la décision avait été prise par le Conseil après mûre réflexion et qu'il n'était pas possible de revenir sur un taux payé sans protestation par l'ensemble des adhérents.
- prochain Congrès : en principe le 10 ou le 11 mars 1984, avec une demande de réflexion des Présidents de Section sur la tenue du Congrès.
- divers : Les membres du Congrès, après une réunion particulièrement dense et riche d'enseignements ont partagé un déjeuner "baguettes" apprécié, avant de se rendre aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire ainsi qu'à la messe solennelle des Invalides.

Madame BASTID a pu résumer son sentiment de confiance et de reconnaissance à l'issue de cette journée féconde en disant que les Présidents de Section avaient bien mérité de l'A.N.A.I.

-o-o-o-o-o-o-o-

INFORMATIONS DIVERSES

- I - COMMUNIQUES CAMBODGE LIBRE

Nous signalons aux membres de l'A.N.A.I. l'existence et l'activité de l'Association "CAMBODGE LIBRE". Cette Association a pour objet de "sensibiliser" l'opinion publique Française et occidentale au drame cambodgien et à la cause défendue par le Front National de Libération du Peuple Khmer (F.N.L.P.K). Le Président du F.N.L.P.K. est Monsieur SON SAN, ancien premier ministre et membre du gouvernement de coalition Khmer actuel.

Le Bureau administratif provisoire de "CAMBODGE LIBRE" est ainsi composé : Georges MESMIN, Député de PARIS, Président - Raymond HOUDART, Professeur à la Faculté de Médecine de PARIS, Vice-président - Pierre CHALVIGIAC, Secrétaire Général - Jean-François LHERBIER, Secrétaire Général Adjoint - Bernard HAMEL, Secrétaire Général adjoint - Jean Marie PILOTIN, Secrétaire Général Adjoint - François STIOT, Trésorier.

Le siège social de "CAMBODGE LIBRE" est situé : 6 rue du Général Camou - 75007 PARIS.

Les anciens du Cambodge et les amis du peuple Khmer ne manqueront pas d'apporter à cette association l'aide morale et matérielle qu'elle mérite. On peut adhérer en s'adressant au siège social ci-dessus en envoyant un chèque de 100 frs.

II - AVIS DE RECHERCHE - Monsieur Louis LEGENDRE, 9 rue Maurice Chevrel - 50300 AVRANCHES recherche des anciens de la 5ème Batterie du 11/10ème R.A.C. à BENCAT, années 51 à 53. Ecrire au demandeur.

- Monsieur MONIER France - 10 rue de la Poste - MONNIERES - 44690 LA HALLE FOUASSIERE (Tél. (40) 26.42.37) et Monsieur CHAUMETTE Roland - BLANZAY - 86400 CIVRAY (Tél. (49) 87.07.89 - E.V. - ex-marins - service machines - campagne Indochine 1945/47 - L.S.T. 347 - recherchent camarade THOME Roland "dit Mimile" de MOHON - arrondissement de MEZIERES (Ardennes) - A travaillé à la S.N.C.F. - Répondre à Monsieur CHAUMETTE.

III - CARNET DE L'A.N.A.I. - Nous avons appris avec regret les décès de : Mr Auguste BIRGY, le 4.1.83 Mr Mathieu MIRALLES, le 9.3.1983 - Mr Michel JOSQUIN, le 18.2.1983 Révérend Père Camille HAAG, le 19.2.1983 - Mr Marc BRULON le 21.2.1983 - Mr Fernand FOLENS, le 7.3.1983 - Mme Colette CHAPELLE (date de décès inconnue)

La RUBRIQUE du TRESORIER COTISATIONS

Le Trésorier National rappelle que la cotisation est exigible au 1er janvier de chaque année.

Pour 1983, la cotisation est de 55,00 frs (plus 10,00 frs pour droit d'inscription). L'abonnement à la VOIX du COMBATTANT, organe de l'U.N.C., a été porté à 20,00 frs.

Il est d'autre part rappelé aux adhérents qui auraient omis de régler leurs cotisations des années antérieures que le montant de ces dernières est de :

35,00 frs pour 1980 - 40,00 frs pour 1981 - 50,00 frs pour 1982.

Conformément aux statuts, le service du Bulletin de l'A.N.A.I. sera supprimé à tous les membres non à jour de ces 3 dernières années à la parution du n° III/83. Nous engageons donc vivement les retardataires à se mettre en règle.

FONDS de SOLIDARITE - Nous vous rappelons qu'un fonds de solidarité a été institué pour subvenir aux dépenses sociales de l'A.N.A.I. : visites aux hôpitaux, dons ou prêts à des Anciens d'Indochine dans le besoin. Nous faisons donc appel à votre générosité pour l'alimenter et pouvoir répondre d'une manière décente aux demandes qui nous sont faites, après étude des dossiers par le Conseil d'Administration.

Liste des adhérents ayant souscrit au Fonds de Solidarité depuis notre dernier Bulletin :

DIJOU : 30,00 - SENDRE : 30,00 - CLERC : 45,00 - ASSET : 25,00 - MIGNOT : 45,00 - RAYNAL : 75,00
 LOPEZ : 45,00 - Mme BAULT : 50,00 - COLAS : 50,00 - VINCENT : 75,00 - DUPUY : 30,00 - MIGNAUD : 25,00
 DELPOUVE : 25,00 - FRAVAL : 45,00 VI NHU BA : 25,00 - FICHY : 25,00 CHARBONNEAU : 25,00 - PUJOL : 45,00
 ROUX : 45,00 - Mme JEANDON : 45,00 - DEGAT : 45,00 - GIRARD : 80,00 - Mme BASTID : 200,00 -
 de VOGUE : 75,00 - MICHAUD : 45,00 - APPEERT : 500,00 - BUSIN : 45,00 - RUCHOT : 25,00 - VAN
 QUANG : 45,00 - MOLINS : 100,00 - RENARD : 25,00 - BARBE : 25,00 - MAUBOUSSIN : 125,00 - SAUVET : 100,00
 ROUZAIRE : 50,00 - PISTRE : 100,00 - BRUN : 500,00 - DELFOUR : 45,00 - FRAVAL : 45,00 - KASUBA : 45,00
 de GUERRE : 445,00 - DUQUESNAY : 125,00 - ROUAN : 33,00 - GAVOUYERE : 45,00 - BARBOTIN : 95,00 -
 CONVERS : 45,00 - LOISON : 45,00 - DUSSAIX : 200,00 - COCHOIS : 135,00 - Sciages et grumes : 500,00.

- o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

INAUGURATION DU MEMORIAL NATIONAL AUX MORTS D'INDOCHINE

I - L'inauguration du Mémorial National aux Morts d'Indochine aura lieu le SAMEDI 4 juin 1983, date commémorative de l'inhumation du Soldat Inconnu d'Indochine à Notre-Dame de Lorette.

Il est rappelé que ce mémorial est érigé à FREJUS, sur le terrain de l'ancien camp GALLIENI, en bordure de la R.N. 7 à deux kilomètres environ à l'est du centre de la cité, 100 mètres après la pagode bouddhique.

II - PROGRAMME : 7 h 30 Gare de St RAPHAEL : service d'accueil.

Un service de cars, assuré par la Mairie de FREJUS, effectuera le transport de la gare de ST RAPHAEL au Mémorial - Premier départ 8 h 00 - Deuxième départ : 9 h 00
 9^h45 - Mise en place terminée - 9^h45 à 10^h00 : arrivée des autorités
 10^h00 - Début de la cérémonie : revue du détachement d'honneur, salut aux couleurs, dévoilement de la plaque, dépôt de gerbes, allocution du Maire et de l'autorité présidant la cérémonie.

III - HEBERGEMENT et RESTAURATION - Les possibilités d'hébergement et de restauration offertes par les communes de FREJUS et de SAINT RAPHAEL étant suffisantes à cette époque de l'année pour couvrir les besoins des personnes venant de l'extérieur pour assister à cette inauguration, il appartiendra à ceux-ci de prendre les dispositions nécessaires les concernant.

Ils pourront, sur simple demande de leur part, recevoir les listes d'hôtels donnant tous les renseignements utiles en s'adressant à :

(Place du Docteur Calvini 83600 FREJUS
 (ou
 l'Office du Tourisme (Le Stanislas, rue Jules Barbier - 83700 SAINT RAPHAEL

. X . X . X . X .

La Présidente et le Conseil d'Administration de l'A.N.A.I. demandent à TOUS les adhérents de se rendre à cette manifestation et de se regrouper pour la cérémonie suivant l'organisation, réalisée sur place, par la Section du Var.

Il est rappelé aux Présidents de Section que :

- d'une part, s'ils ont envoyé une participation financière, ils peuvent se faire connaître, avant le 15 mai, à l'A.E.M.N.A.I. - Résidence Estérel - Athéna III- avenue du 15ème Corps - 83700 SAINT RAPHAEL, en précisant s'ils viennent avec leur drapeau ;
- d'autre part, qu'ils prennent contact, d'urgence, avec le Colonel ETIENNE, Président de la Section du Var (31 rue d'Alger - 83000 TOULON - Téléphone 16 (94) 24 10 96) pour l'organisation d'un déjeuner à prendre sur place.

-o-o-o-o-o-o-o-

A
A N A I
A
I